



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

LUNDI 21 FEVRIER 2022 – 19 H

SALLE DES FETES – CHAUMONT-SUR-THARONNE

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical le lundi 21 février 2022 à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeney), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier,) Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

COMITE SYNDICAL – PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Lundi 21 février 2022 - 19h salle des fêtes de Chaumont/Tharonne

Monsieur le Président remercie le maire et l'équipe municipale de Chaumont/Tharonne pour leur accueil, il dénombre 51 délégués présents et 3 pouvoirs (Mme Isabelle GASSELIN à M. Philippe BENGHEZAL, Mme Pierrette DUPRE à M. Jean-Michel DEZELU, et M Guillaume GIOT à M. Aymeric BARRE). Il constate que le quorum est bien atteint et ouvre la séance à 19h :

- **Il remercie Madame Cécile CAILLOU-ROBERT**, conseillère régionale, pour sa présence.
 - Il fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance**. Monsieur Stéphane LEROY, représentant la commune de Selles-Saint-Denis, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
 - **Le Président accueille la nouvelle déléguée au Pays, Madame Sylviane DEWEILDE**, représentant la commune d'Orçay, à la suite de la démission de Madame BARELAUD.
 - **Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.**
- AVIS DU COMITE SYNDICAL : Adopté à l'unanimité.**

- Il présente ensuite l'ordre du jour :

- 1- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 ;**
- 2- **PRESENTATION DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 + délibérations ;**
- 3- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : information CRTE, SCoT ...**

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 :

Le Président présente le compte administratif 2021 aux membres du comité syndical.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Balance générale 2021 :

- **Investissement** : - 11 038,47 € (SCoT)
- **Fonctionnement** : + 133 301,24 €
- **Excédent** : + 122 262,77 €

Le solde provient :

- de subventions régionales et européennes supérieures au prévisionnel (LEADER),
- d'une facturation du poste mutualisé avec la chambre d'agriculture inférieure aux prévisions,
- de projets de promotion territoriale non réalisés en raison de la crise sanitaire,
- d'études non menées dans le cadre du CRST (ex : CLS).

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 : DEPENSES**

Charges à caractère général (chapitre 11) : le montant réel des charges s'élève à **45 303,98 €**.

Charges de personnel (chapitre 12) : le montant des charges s'élève donc pour 2021 à **202 050, 97 €**.

Ce montant correspond à 3 postes RH chargés (2 catégories A + 1 agent catégorie C) + un vacataire pour le **65** :

Autres charges : Elles correspondent aux arrondis des prélèvements à la source. Elles s'élèvent à **2,44 €**.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 : RECETTES**

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2020 : **84 039, 27 €**

6419 : Remboursement rémunération : **69 663,07€** (remboursement par l'assurance des indemnités journalières). Solde du de 2020.

6479 : remboursement URSSAF : **373,00 €**

74 : dotations, subventions et participations :

7472 : Région : **50 000 €** (participation salaires agents du Pays+ subvention étude impact carbone).

7473 : Département : **27 000,00 €** (dotation de fonctionnement)

74741 : Communes : **80 000,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **38 284,00 €**

7481 : Attribution sur versement : **31 298,60 €** (fonds européens)

75 : autres produits de gestion courante : **0,69 €** (arrondis des retenues d'impôts à la source lorsque l'arrondi est favorable à l'entité).

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 : DEPENSES**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : **11 535,07 €**

202 : frais d'urbanisme : **9 580,80 €** (SCoT)

2051 : concession et droits (logiciels) : **1954,27 €**

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : **2 784,00 €** (2 ordinateurs portables)

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 : RECETTES**

001 : résultat reporté : **3 280,60 €**

Soit un résultat d'investissement de - 11 038,47 € (compensé par un excédent en fonctionnement).

Le Président propose ensuite aux élus de s'intéresser aux orientations budgétaires 2022.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le Président rappelle les charges incompressibles pour le syndicat mixte :

Charges incompressibles du syndicat hors projets nouveaux (communication, CEP, Natura 2000...) :

- **Fonctionnement : 293 565,42 €** (chapitre 11 charges courantes + chapitre 12 Personnel), hors embauche nouvelle.
- **Investissement : 57 038,47 €** solde du SCoT+ déficit reporté,
- **Total des dépenses : 351 771,89 €,**
- **Recettes prévues à périmètre constant : 332 546,77 €,**
- **Déficit de fonctionnement : - 19 225,12 € à périmètre constant.**
- Les contributions des communes n'ont pas été augmentées depuis 2011 à la suite du départ de 3 communes du Pays (Courmemin, Villeherviers et Loreux – le Pays avait déjà perdu La Ferté Saint Cyr et Thoury auparavant), et celles des communautés de communes ont été instaurées en 2015.

Le Président propose ensuite les orientations budgétaires suivantes pour 2022 :

Pour 2022 – propositions et projets d'orientations budgétaires :

Pour les contractualisations :

- **Signature du CRST** à la suite du départ de la Communauté de communes des Portes de Sologne du projet commun. Il indique que le projet de cadre d'intervention du CRST a été déposé à la Région la semaine dernière (les collectivités signataires du CRST devant délibérer au préalable : Pays, 3 EPCI + Lamotte-Beuvron).
- **Recrutement éventuel d'un CEP (conseiller en énergie partagée) mutualisé** avec le Pays Val de Cher Romorantinais (1/3 temps pour le PGS, soit un reste à charge sera quasi nul pour le Pays Grande Sologne après subvention Région (50%) et ADEME (40%) et contribution du Pays Val de Cher Romorantinais au poste). Report en 2023 en fonction de la date de signature du CRST(?).
- **Recrutement d'un chef de projet « Petite Ville de Demain » cadre B à partir du 1^{er} mars 2022, avec prise en charge à 75 %** (salaire chargé non environné) par l'Etat, **soit environ 15 000 € de reste à charge pour le Pays**. Madame THIBAULT, 1^{re} Vice-présidente du syndicat mixte précise que ce reste à charge sera compensé par une dotation spécifique des communes de Lamotte-Beuvron, Salbris et de la communauté de communes de la Sologne des Etangs ou de Neung sur Beuvron en dehors des contributions versées au syndicat par les collectivités. Le syndicat a retenu la candidature de Madame Laura FLACHER, urbaniste paysagère.

Pour la stratégie de développement du territoire :

- **Santé** : travailler à la construction d'un dispositif d'accès aux soins coordonné pour le territoire et à un Contrat Local de Santé (? ou autre dispositif) sous l'égide de l'ARS. Une rencontre technique aura lieu le 8 mars prochain entre les services du Pays et l'ARS pour une présentation des modalités administratives et financières du CLS (calage en cours). Un travail va s'engager ensuite avec le GIP Pro Santé, la Région, l'IMDS, les professionnels de santé et le Département pour élaborer une stratégie de maillage territorial. Pour information, l'institut médical de Sologne (IMDS) a demandé une labellisation « Hôpital de proximité » qu'il a du mal à obtenir de la part de l'ARS. **L'IMDS et le Pays vont organiser une réunion, a priori, le 14 mars prochain sur cette thématique.** L'ensemble des maires du Pays sera convié. Une invitation sera adressée très rapidement.
- **Natura 2000 Sologne** : la communauté de communes de la Sologne des Etangs a indiqué qu'elle souhaitait arrêter le pilotage du dispositif à la fin du programme (31-10-2021). La DREAL a **demandé au Pays s'il était d'accord pour reprendre le dispositif à partir du 1/11/22 pour 3 ans (2 mois pour 2022) ? coût global du projet estimé à 338 000 € pour 3 ans (normalement compensés par les fonds européens + Etat), soit 112 500 €/an. Attention, avance de trésorerie obligatoire. Pour 2022 : 18 750 €.**
- **Lutte contre les incendies de forêts** : avec le SDIS 41 et la DDT, travail sur la prévention des feux de forêts dans le département et en Sologne en particulier. Le Président rappelle aux délégués que les communes de Pruniers en Sologne et Souesmes ont déjà connu des épisodes importants de feu.
- **Elaboration du projet sportif** : travail partenarial entre le Pays, les communautés de communes et CROS (comité régional olympique et sportif) pour aboutir à la définition d'un projet sportif de territoire. Une réunion du copil sports-Terre de Jeux présentant le diagnostic territorial des équipements sportifs réalisé par le CROS aura lieu le 4 mars prochain. L'IMDS a été labellisé établissement « Sport et Santé ». Le directeur de l'IMDS va rejoindre le COPIL sport du Pays.

Pour la stratégie de développement touristique :

- **Développement d'une route des terroirs** : développer des parcours et itinéraires des vins, des fromages et des produits locaux, et relier la Loire à Vélo au projet de Cher à Vélo en passant par la Sologne. Projet de coopération Pays de Grande Sologne / Pays Val de Cher Romorantinois. Projet porté par le Pays de Grande Sologne et validé en comité syndical par le Pays Val de Cher Romorantinois en fin d'année 2021.
- **Préserver et promouvoir le patrimoine matériel et immatériel de la Sologne** : Valorisation des fêtes traditionnelles et du patrimoine culturel et touristique des villages (dont les foires et fêtes traditionnelles).
- **Valorisation touristique et paysagère des villages de Sologne** : poursuite du travail engagé avec le CAUE et les communes pilotes : Millançay, Villeny, Chaon, Souesmes...L'idée est de mettre en commun le travail réalisé par le CAUE et les propositions faites dans chaque commune pour aboutir à une cohérence dans l'aménagement de nos villages, pour améliorer la qualité visuelle et d'accueil des touristes et des habitants (peut-être signalisations, valorisation du patrimoine traditionnel, soin apporté à l'entrée et à la sortie des villages, environnement commun autour des restaurants, etc...), peut-être avec une charte ou un document des bonnes pratiques *in fine*.
- **Projet « Rue principale »** : objectif répondant à la fois au SCoT et au projet de territoire du CRST et CRTE de revitalisation des centres-bourgs. Programme de rénovation et réhabilitation des centres et de la rue principale. Rénovation du petit patrimoine, renforcement des commerces de proximité, dans le cadre du CRST, du CRTE et des programmes Petites Villes de Demain (missions pour le chef de projet « Petite Ville de Demain »).

Démarche partenariale :

- **Poursuite du projet de coopération autour de la valorisation des potentiels touristiques des territoires** (marque Sologne, cheval, vélo, chasse, hébergements, itinérances douces, franchissement de l'A71 et projet de passerelle (rencontre avec le cabinet d'études Arcadis missionné par Vinci le 25-01-22. Le Président précise que cette étude est cofinancée par le Département de Loir et Cher et la Région Centre Val de Loire).
- **Participation au travail sur la structuration de la filière « Agneau de Sologne »**, avec le syndicat de protection et de promotion de l'agneau de Sologne, l'URGIC (union pour les ressources génétiques du Centre Val de Loire), en coopération avec les Pays voisins lors de la prochaine programmation Leader (si le Pays est retenu à l'appel à candidature de la prochaine programmation).
- **Démarche multi-partenariale « Terre de Jeux – JO 2024 »** avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS) : proposition de projet d'animations du territoire avec jeux sportifs, travail avec les écoles du Pays, exposition itinérante de village en village. **Poursuite du travail d'élaboration d'un projet sportif de territoire** réalisé conjointement avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), le Pays et les communautés de communes (présentation d'un diagnostic des équipements sportifs le 4 mars prochain).

Programme LEADER 2022 :

- **Mutualisation du poste** avec la Chambre d'agriculture (subvention leader de 80%) pour la partie gestion du programme.
- **Préparation de la prochaine programmation Leader 2023-2027** (possibilité de financement leader 2022 pour un AMO pour une aide à l'élaboration de la candidature, dans la limite de 20 000 € max, soit 16 000 € de subvention Leader – reste à charge Pays : 4 000 €).

POUR LE BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Président propose d'augmenter les contributions des communes et des communautés de communes comme suit :

- **+ 30 % pour les communes : soit + 24 000 €**
- **+ 50 % pour les EPCI : soit + 17 400 € environ.**

Ces contributions permettront d'augmenter les ressources pour le syndicat mixte.

Le Président rappelle que les contributions des communes n'avaient pas augmenté depuis 11 ans (2011).

Pascal BIOULAC indique que la méthode de calcul, inscrite dans les statuts du syndicat mixte, est compliquée. Elle repose à 50 % sur le potentiel fiscal des communes et à 50 % sur la population DGF. Il indique que le Bureau a demandé à l'unanimité de constituer très vite un groupe de travail afin de proposer de nouveaux

calculs de contributions, plus simples, et de faire des projections avec et sans le pour l'année 2023.

Alexandre Avril rappelle que cette méthode de calcul est statutaire et qu'il faudrait que les statuts du Pays de Grande Sologne soient revus durant cette année 2022.

Le Président demande à l'ensemble des délégués d'acter sur la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

DELIBERATION n°2022-01 : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

COMITE SYNDICAL : A L'UNANIMITE, le comité a acté la tenue du débat sur les OB 2022

2. PRESENTATION DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 :

Le Président indique que la programmation actuelle LEADER (Liaison Entre actions de Développement de l'Economie Rurale) s'achèvera à la fin de l'année 2022 après avoir connu une prolongation de 2 ans. Il informe les élus que la Région a défini le prochain programme de la manière suivante :

- **La PROGRAMMATION FEADER régionale 2023-2027** sera dotée 109,8 M€, dont 22,15 M€ réservés pour le programme Leader (4,43M€/an). Les missions attribuées aux GAL demeurent identiques. L'implication de la société civile est renforcée.
- **Les territoires seront sélectionnés par la Région Centre Val de Loire de la manière suivante :**
 1. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Leader : réponse obligatoire avant le 28 février 2022 pour participer à l'Appel A candidature (AAC).
 2. Elaboration de l'Appel A Candidatures (AAC) de mi-avril à mi-septembre 2022. Les territoires ont la possibilité de se faire accompagner pour y répondre.
 3. Sélection des GAL : novembre 2022 – Mise en œuvre : fin 2022 - début 2023.
- **Les candidatures devront OBLIGATOIREMENT traiter des 3 objectifs stratégiques définis par la Région Centre Val de Loire :**
 - Améliorer Services de proximité, appuyer innovation sociale,
 - Relocaliser et reterritorialiser l'économie,
 - Atténuer et adapter les territoires au dérèglement climatique Candidature en cohérence avec les stratégies régionales : SRADDET, ...
- **PRESENTATION DU PROGRAMME LEADER 2023-2027 :**
Les stratégies proposées devront contribuer « au Bien vivre dans des territoires résilients » et être construites autour des 3 objectifs stratégiques suivants (chaque candidature devra traiter les 3 objectifs) :
 1. **Améliorer l'accès à des services de proximité (santé, mobilité, alimentation, accueil jeunes, services aux personnes âgées...)** et appuyer l'innovation sociale pour les territoires inclusifs : par exemple, les formes itinérantes, tiers lieux multifonctionnels (dimension sociale, économique, numérique, culturelle, alimentaire...), usages numériques responsables, approche intergénérationnelle, prévention des précarités...
 2. **Relocaliser et reterritorialiser l'économie :** par exemple émergence et structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes (SCIC, CAE ...), prévention des déchets et projets d'économie circulaire dont écologie industrielle territoriale, économie de la fonctionnalité, amplification des dynamiques de circuits de proximité alimentaires de qualité (transformation et commercialisation), dynamiques de territoires fabricants et manufactures de territoires, économie sociale et solidaire, projets locaux de tourisme de nature et de culture.
 3. **Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique :** par exemple, émergence de nouvelles gouvernance pour des systèmes énergétiques locaux, projets exemplaires et innovants de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ; préservation, restauration et reconquête de la biodiversité notamment par la mise en œuvre des plans d'actions Trames Verte et Bleue locales ; études des vulnérabilités, prévention des risques et développement de nos capacités d'adaptation notamment pour les plus vulnérables ; préservation du foncier agricole et naturel.

PISTES AU PAYS DE GRANDE SOLOGNE :

La route des terroirs, le méthane, le tri des bio déchets, les formes coopératives, la production d'énergies renouvelables à développer à l'échelle du Pays notamment avec la FFE, le SMICTOM de Sologne (travailler avec le SMICTOM sur le traitement des bio-déchets et des bio énergies) ; la filière « Agneau de Sologne » en coopération avec les territoires voisins (?).

Alexandre Avril précise qu'il s'agit d'une programmation à laquelle il sera plus difficile de répondre comparée à la précédente.

DELIBERATIONS LEADER :

Monsieur le Président indique que la prolongation du programme Leader 2014-2020 à fin 2022 a permis au syndicat mixte de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 209 000 €. Il indique qu'il est nécessaire pour les Présidents de la structure porteuse (Pays) et du GAL (comité de programmation) de signer l'avenant à la convention initiale afin d'inclure ces crédits supplémentaires du FEADER octroyés par la Région dans l'enveloppe du programme 2014-2020.

Il soumet cette proposition au suffrage des élus.

AVIS DU COMITE SYNDICAL :

DELIBERATION n°2022-02 : autorisation pour les Président de la structure porteuse du programme et du GAL de signer l'avenant à la convention initiale.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président indique ensuite que le Bureau a convenu de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour la prochaine programmation Leader 2023-2027 et souhaite solliciter des cabinets de conseils pour obtenir des devis et se faire accompagner par la suite dans l'élaboration de la candidature. Cet accompagnement peut être subventionné à 80% par les fonds Leader, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 20 000 € par la Région Centre Val de Loire. Il demande l'autorisation au comité syndical pour engager cette procédure.

Il soumet ces propositions aux votes des délégués.

AVIS DU COMITE SYNDICAL :

DELIBERATION n°2022-03 : vœu du comité syndical de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Centre Val de Loire pour candidater à la prochaine programmation Leader 2023—2027 à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION n°2022-04 : autorisation d'accompagnement du syndicat mixte pour l'élaboration de la candidature au programme Leader 2023-2027, lancement de la procédure et demande de subvention dans le cadre de la mesure 19.1 du programme Leader 2014-2022.

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le Président énumère ensuite les délibérations d'ordre général à soumettre aux votes des délégués.

3. DELIBERATIONS GENERALES :

Le Président explique aux délégués qu'il est nécessaire de délibérer sur deux points d'ordre général du fonctionnement du syndicat :

1) DELIBERATION – RESSOURCES HUMAINES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE RH DE LA MAIRIE DE LAMOTTE-BEUVRON

Le Président rappelle aux délégués que le syndicat mixte a délégué la gestion de la RH et notamment de la paie à la ville de Lamotte-Beuvron, par la mise à disposition ponctuelle d'un agent de la commune. Ce service a été facturé 267,30 € en 2021, selon la grille tarifaire en vigueur dans la fonction publique.

La convention entre la mairie de Lamotte-Beuvron et le syndicat mixte est arrivée à expiration. Le Président propose de renouveler la convention pour l'année 2022.

Le Président soumet au vote des délégués cette proposition de renouvellement de mise à disposition.

AVIS DU COMITE SYNDICAL :

DELIBERATION N°2022-05 : RH- renouvellement de la convention de mise à disposition du syndicat mixte du service RH de la mairie de Lamotte-Beuvron

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

2) DELIBERATION – DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS :

Le Président indique qu'il est nécessaire d'actualiser la durée d'amortissement des biens votée en 2020. Le Président propose ainsi de réduire la durée d'amortissement du matériel informatique de 4 à 3 ans (imputation comptable n°2183).

Le Président soumet au vote des élus du comité syndical cette modification et actualisation du tableau.

AVIS DU COMITE SYNDICAL :

DELIBERATION N°2022-06 : durée d'amortissement des biens

VOTE DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS

- **Dispositif CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) :** Monsieur le Président indique que le comité de pilotage du CRTE se réunira à la mi-mars pour travailler au soutien des projets 2022 à la sous-préfecture de Romorantin, en présence de Madame la Sous-préfète.
- **SCoT : la réunion PPA (personnes publiques associées) a eu lieu en décembre 2021.** Le Préfet et la sous-préfète étaient excusés. Le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) n'a pas suscité de commentaires ou d'avis négatifs et même plutôt été reçu favorablement. A la suite de cette réunion, le document a été actualisé à la marge en fonction des commentaires et suggestions formulés. Le DOO (document d'objectifs et d'orientations) est en cours de finalisation. Il devra être entériné en comité syndical. Les prochaines étapes sont le démarrage d'une 1^{re} évaluation environnementale avec indicateurs de suivi par le cabinet E.A.U à partir de mars ; et l'organisation d'un débat public sur le projet avec arrêt du SCoT prévu avant l'été (périodes de réserve avec les élections présidentielles et législatives).

Le Président rappelle aux délégués que le prochain comité syndical portant sur le budget primitif aura lieu le 23 mars prochain à et demande aux délégués si une commune se porte volontaire pour accueillir le prochain comité. Monsieur Jean-Michel DEZELU, Maire de Souesmes, se porte volontaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h57.

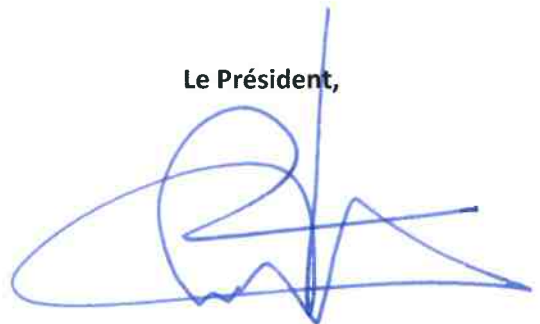
A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Le Secrétaire de séance,



Stéphane LEROY

Le Président,



Pascal BIOLAC



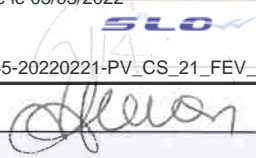
FEUILLE DE PRESENCE

Le lundi 21 février 2022 à 19 h à la Salle des Fêtes de Chaumont-sur-Tharonne

Sous la présidence de M. Pascal BIOULAC

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES
CHAON		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Patrick MORIN
		Monsieur Thierry PFOHL
Suppléants		Monsieur Paolo DA CUNHA
		Madame Christiane BRULAIRE
CHAUMONT/THARONNE		
Titulaires		Monsieur Francis VALTER
		Monsieur Patrice PAUL
Suppléants		Madame Sabine RABOIN
		Madame Stéphanie PETIT
DHUIZON		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Michel BUFFET
		Madame Evelyne FOUCHER
Suppléant(e)s		Monsieur Jean-Pierre CARAYON
		Monsieur Robert GARNIER
LA FERTE-BEAUHARNAIS		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Jean Pierre GUEMON
		Madame Laurence LASSUS
Suppléants		Monsieur Pierre-Edouard BERG
		Monsieur Jack KINOSKY
LA FERTE-IMBAULT		
Titulaires	(Maire)	Madame Pierrette DUPRÉ
		Madame Isabelle GASSELIN
Suppléant(e)s		Madame Vénuzia RESINA
		Madame Anaïs FERNANDES
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Eric FASSOT
		Monsieur Alain MAUPEU
Suppléants		Madame Martine DESJARDIN
		Monsieur Alix THILLIER

LAMOTTE-BEUVRON

Titulaires	Monsieur Laurent CARNOY	
	Madame Élodie SIMON	
Suppléant(e)s	<i>Madame Claire DASSE</i>	
	<i>Monsieur François BELLAN</i>	

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

ID : 041-254103245-20220221-PV_CS_21_FEV_22-DE

MARCILLY-EN-GAULT

Titulaires	Monsieur Sébastien GAY	
	Monsieur Jean-Pierre AMOUREUX	
Suppléants	<i>Madame Aline MOLLER GRASSER</i>	
	<i>Monsieur Régis DEXANT</i>	

MILLANCA Y

Titulaires	Monsieur Pascal LIEUVE	
	Monsieur Thierry PASCAULT	
Suppléants	<i>Madame Annick CHARBONNIER</i>	
	<i>Monsieur Jean-François VOGEL</i>	

MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

Titulaires (Maire)	Monsieur Eric MORAND	
	Monsieur Patrick HIRON	
Suppléant(e)s	<i>Madame Karine PORTIER</i>	
	<i>Monsieur Jean-Michel GRISON</i>	

NEUNG/BEUVRON


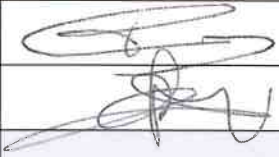
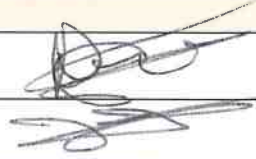
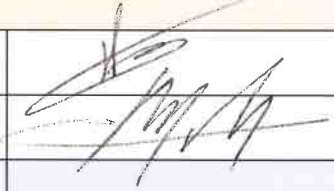

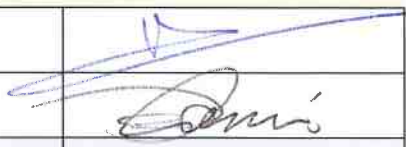
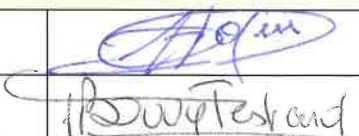
Titulaires (Maire)	Monsieur Guillaume GIOT	Excusé / pouvoir à M. Barré
	Monsieur Aymeric BARRE	
Suppléant(e)s	<i>Madame Nathalie CHEVRIER</i>	
	<i>Madame Marielle LELAIT</i>	

NOUAN-LE-FUZELIER

Titulaires	Madame Yolaine DE BEAUCHESNE	
	Monsieur Gérard CHÉRON	
Suppléants	<i>Monsieur Éric GUILLOU</i>	
	<i>Monsieur Pierre BARJOU</i>	

ORCAY

Titulaire(e)s	Monsieur Adrien SABOUREAU	
	Madame Sylviane DEWEILDE	
Suppléant(e)s	<i>Madame Özlem DUMAN</i>	
	<i>Monsieur Patrick HERRERA</i>	

PIERREFITTE/SAULDRE			Envoyé en préfecture le 03/03/2022
Titulaires	(Maire)	Madame Bernadette COURRIOUX	Reçu en préfecture le 03/03/2022
		Madame Pirkko TURUNEN	Affiché le 
Suppléants		<i>Madame Marie GARREC</i>	ID : 041-254103245-20220221-PV_CS_21_FEV_22-DE
		<i>Madame Amélie LAVINA</i>	
SAINT-VIATRE			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Christian LEONARD	
		Monsieur Jean-Claude CLÉMENT	
Suppléants		<i>Monsieur Alain CHAUVET</i>	
		<i>Monsieur Jean-Louis DUPONT</i>	
SALBRIS			
Titulaires		Monsieur Angel BENITO	
		Monsieur Raphaël JOUSSET	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pascal SAUVAGET</i>	
		<i>Madame Chantal COUTAUD</i>	
SELLES-SAINT-DENIS			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Stéphane LEROY	
		Monsieur Philippe BENGHEZAL	
Suppléants		<i>Madame Laurence CATHELIN</i>	
		<i>Monsieur Philippe COUPECHOUX</i>	
SOUESMES			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Jean-Michel DEZELU	
		Monsieur Jean-Marie HARRAULT	
Suppléant(e)s		<i>Madame Maryse SENE</i>	
		<i>Monsieur Serge ETIEVE</i>	
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE			
Titulaires	(Maire)	Madame Chantal MEERSSCHAUT	
		Monsieur Alexandre DHOMMÉE	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pierre BABIN</i>	
		<i>Monsieur François BARDON</i>	
THEILLAY			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Gérard CHOPIN	
		Madame Joëlle BOUVY-TESTARD	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Julien DUFRINE</i>	
		<i>Monsieur Bernard PERRIOT</i>	

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-254103245-20220221-PV_CS_21_FEV_22-DE

VEILLEINS		
Titulaires	(Maire)	Madame Ghyslaine DOGNIN
Suppléant(e)s		Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC
		<i>Monsieur Jean-Michel MARDON</i>
		<i>Monsieur Bertrand DE POSSESSE</i>

VERNOU-EN-SOLOGNE		
Titulaires		Madame Kathaleen COURCELLES Excusée
Suppléant(e)s		Monsieur Anthony GUICHARD
		<i>Monsieur Nicolas BORDERIOUX</i>
		<i>Monsieur Nicolas DEGUINE</i>

VILLENY		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Hubert CHEVALLIER
Suppléant(e)s		Madame Françoise DUCHÊNE
		<i>Monsieur Dominique HERPIN</i>
		<i>Monsieur Richard TROY</i>

VOUZON		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Christian MAUCHIEN
Suppléant(e)s		Monsieur Jean-François LAHAYE
		<i>Monsieur Sébastien LANSIER</i>
		<i>Monsieur Olivier RICHER</i>

YVOY-LE-MARRON		
Titulaires	(Maire)	Monsieur Daniel LOMBARDI
Suppléant(e)s		Madame Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY
		<i>Monsieur Patrice SCHAEFFLER</i>
		<i>Monsieur Olivier BRUNETAUD</i>

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

SLO



ID : 041-254103245-20220221-PV_CS_21_FEV_22-DE

REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Titulaires (Maire de LAMOTTE BEUVRON)	Monsieur Pascal BIOULAC	
	(Maire de MENNETOU-SUR-CHER)	Monsieur Christophe THORIN
Suppléant(e)s	Madame Tania ANDRÉ	Excusée
	Madame Virginie VERNERET	Excusée
	Madame Élodie PÉAN	
	Madame Angélique DUBÉ	
	Monsieur Bruno HARNOIS	
	Monsieur Guillaume PELTIER	

COMMUNAUTES DE COMMUNES

Sologne des Rivières

Titulaires (Pdt CCSR / Maire de SALBRIS)	Monsieur Alexandre AVRIL	
	Madame Catherine LUNEAU	
Suppléant(e)s (Maire d'ORCAY)	Madame Christelle DA FONTE	
	Madame Catalina CHAPERON	




Sologne des Etangs

Titulaires (Maire de MILLANCAY)	Monsieur Philippe AGULHON	
	(Pdt CCSE / Maire de Marcilly-en-Gault)	Madame Agnès THIBAUT
Suppléant(e)s	Monsieur Dominique GARDY	
	Monsieur Daniel BORYSKO	

Cœur de Sologne

Titulaires (Maire de NOUAN-LE-FUZELIER)	Monsieur Patrick LUNET	
	Monsieur Jean-Christophe DUPONT	Excusé
Suppléants	Madame Claire SIMONNET	
	Madame Valérie REGIBIER	Excusée

Personnes associé(e)s :

ORGANISMES		
Elues référentes du Conseil Régional	Madame Cécile CAILLOU-ROBERT	
	Madame Delphine BENASSY	
Chargée de mission développement territorial du Conseil Régional Directrice de l'espace régional de Loir-et-Cher	Madame Alexia LACLERGUE	
	Madame Sophie BERNARD	
PRESSE	<i>La Nouvelle République</i> Madame Christine de BEAUCHESNE	
	<i>La République du Centre</i> Madame Laurence FIGERE-TARQUIS	Excusée
	<i>La Renaissance</i> Madame Laurence RICHER	
	<i>Le Petit Solognot</i> Madame Frédérique MONNIER	
	<i>Horizon</i> Madame Doriane MANTEZ	
	<i>Le Berry Républicain</i> Madame Joëlle BOUVY-TESTARD	
Pays de Grande Sologne, Directrice	Madame Adeline KANENGIESER	OK.



M A I R I E
DE
NEUNG-SUR-BEUVRON
LOIR-ET-CHER
mairie@neung-sur-beuvron.fr
Tél : 02 54 83 63 38
Fax : 02 54 83 73 60

Neung sur Beuvron, le 15 février 2022

POUVOIR

Je soussigné Monsieur Guillaume GIOT, agissant en la qualité de Maire de la commune de Neung-sur-Beuvron, empêché d'assister au comité syndical du Pays de Grande Sologne du 21 février 2022, donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à Monsieur Aymeric BARRE.

Fait pour valoir ce que de droit.

BON POUR POUVOIR

Guillaume GIOT

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 041-254103245-20220221-PV_CS_21_FEV_22-DE

POUVOIR

Je soussignée Isabelle GASSELIN, Maire de la commune de LA FERTE-IMBAULT,

Donne pouvoir à Monsieur Philippe BENGHEZAL

pour me représenter à la réunion du comité syndical du Pays de Grande Sologne, qui se tiendra le 21 février 2022 à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne à 19h.

Fait à La Ferté-Imbault,
Le 21 février 2022

Signature



POUVOIR

Je soussignée Pierrette DUPRE, Adjointe au Maire de la commune de LA FERTE-IMBAULT,

Donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DEZELU

pour me représenter à la réunion du comité syndical du Pays de Grande Sologne, qui se tiendra le 21 février 2022 à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne à 19h.

Fait à La Ferté-Imbault,
Le 21 février 2022

Signature

